



2. En France : une République confisquée

(fév. 1848-déc. 1851)

« Le sang du peuple a coulé comme en juillet (1830); mais cette fois ce peuple généreux ne sera pas trompé... Le Gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté... La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer. » Tels sont les termes de la proclamation que lance le Gouvernement provisoire, le soir du 24 février 1848. En fait, le nouveau régime bénéficie surtout de l'impopularité de son prédécesseur, et de l'effet de surprise que produit sa victoire. Pourra-t-il utiliser ces conditions favorables pour remédier rapidement à la désorganisation politique et à la crise économique ? De cela dépend son avenir.

I. L'ESSAI D'UNE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE (FÉVRIER-AVRIL 1848)

A travers un grand nombre de nuances, certains traits donnent à cette courte période et aux hommes qui l'illustrent une physionomie neuve et originale. Ces *quarante-huitards*, comme on dit avec quelque ironie, sont des **idéalistes enthousiastes**, désireux de faire le bonheur de l'humanité tout entière. Historiquement, ils s'appuient sur l'exemple de la Révolution de 1789, dont l'œuvre et le déroulement sont toujours présents à leur esprit. Sentimentalement, ils prolongent le romantisme qui, d'abord conservateur et tourné vers le passé, en est venu, vers 1840, à exalter la foi envers le Progrès, la majesté du Peuple, le retour au christianisme évangélique [cf. vignette]. Aussi sont-ils profondément spiritualistes et point du tout anticléricaux : « Ouvriers, s'écrie le révolutionnaire Barbès, ne blasphémez pas Dieu..., source éternelle de toute justice, de toute bonté. »

Portés au pouvoir par l'insurrection, ils **manquent d'expérience politique** et de compétence technique. Dans les luttes partisans, ils sont prisonniers de leurs principes, ils ont du mal à démêler les intrigues souterraines et les ralliements intéressés. Lamartine, qui les représente bien, voit dans l'exercice du pouvoir « la plus sublime des poésies » et, pendant deux mois, jusqu'aux élections, il va exercer une sorte de « dictature de l'éloquence » pour freiner les impatiences et apaiser les inquiétudes. Dès le 25 février, il convainc les ouvriers parisiens de ne pas adopter le drapeau rouge comme emblème. Constatant que l'image de la République est liée, pour beaucoup, au souvenir « des proscriptions, des spoliations et des échafauds de la Terreur », il s'efforce de la rendre pacifique et ordonnée en même temps qu'humanitaire.



▲ 1. PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

▼ 2. TÉMOIGNAGE DE LAMARTINE, MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

L'ATMOSPHÈRE POLITIQUE

A peine restait-il aux ministres assez d'espace pour se concerter rapidement, en se penchant sur la table qui les séparait et en rapprochant leurs visages les uns des autres sous le cercle des têtes, des bras tendus, des baïonnettes de la foule diverse et tumultueuse... A force de supplications et d'efforts désespérés de leurs poitrines et de leurs bras, les membres du Gouvernement provisoire parvenaient à obtenir un instant de silence... Ils délibéraient en peu de mots, du regard et du geste plus que de la parole. Chacun d'eux écrivait sommairement d'une main rapide un des décrets convenus; il le passait à ses collègues, qui y apposaient leurs signatures, en échange d'autres décrets à signer qu'on lui passait à lui-même... Une imprimerie portative établie dans le couloir à la porte du conseil recevait les décrets, les imprimait et les répandait par les fenêtres dans la foule, et par les courriers dans les départements. C'était l'improvisation d'un siècle à qui la Révolution venait de rendre la parole... Le conseil écrivait pour ainsi dire ses décrets sous la dictée du sentiment national et aux applaudissements de la place publique.

2. L'atmosphère politique

A l'Hôtel de Ville, cependant, le Gouvernement provisoire travaille dans les conditions les plus difficiles, sous le contrôle de la foule qui s'efforce de faire accepter le plus vite possible ses revendications. La capitale, si tranquille depuis de longues années, est devenue remuante et passionnée [2-4]. Dans les départements, il n'y a, semble-t-il, aucune opposition, aucune discordance. Tout le monde réagit, devant la chute de Louis-Philippe, comme Chateaubriand vieilli, qui murmure : « C'est bien fait ! » Tout le monde se rallie, y compris Thiers, qui écrit le 4 mars : « Une République tempérée est aujourd'hui ce qu'il y a de plus désirable »; y compris aussi Louis-Napoléon Bonaparte, qui accourt d'exil pour se ranger « sous le drapeau de la République ». Le clergé bénit les arbres de la Liberté, les fidèles acclament « la République et M. le Curé, la Religion, l'Égalité et la Fraternité ». Pourtant, de toutes parts, on attend le gouvernement aux actes, et avec des **préoccupations contradictoires**. Les ouvriers acceptent de mettre « trois mois de misère au service de la République », mais c'est dans l'espoir d'obtenir une transformation radicale de la société. La bourgeoisie, les paysans veulent le maintien de l'ordre et la reprise des affaires. Le gouvernement, qui n'est que provisoire, est tiraillé entre les tendances opposées et affaibli par ses dissensions internes.

3. Tous les hommes libres et égaux en droit Unanimes, les dirigeants le sont pour établir une République démocratique, reposant sur l'application totale des principes formulés dans la Déclaration des Droits de 1789. Les entraves à la liberté de la presse sont supprimées, et aussitôt c'est un pullulement de journaux à bon marché : près de 300 paraissent, rien qu'à Paris, entre février et juin. La liberté d'association et de réunion est accordée, et c'est un fourmillement de Sociétés, de Clubs qui tiennent dans des locaux de fortune des séances confuses et passionnées [10 5]; il y en eut 450, dont le Club de la Révolution (de Barbès) et la Société républicaine centrale (de Blanqui). Dans les colonies françaises, l'esclavage, condamné dans son principe dès le 4 mars, à la demande de Schoelcher, est aboli par le décret du 27 avril 1848 comme constituant « un attentat contre la dignité humaine ».

L'égalité politique est concrétisée — c'est là le fait essentiel — par l'établissement du **suffrage universel et direct**, sans la moindre condition de cens (5 mars). Devenaient électeurs tous les citoyens français de plus de 21 ans, y compris les soldats : soit près de 9 millions et demi, au lieu de 240 000. Par la participation de tous à la vie publique, on espérait bien éviter à jamais le despotisme et rendre inutile le recours à la révolution [10 6]. L'indemnité parlementaire (25 francs par jour pendant les sessions) ouvrait la carrière politique à ceux qui n'avaient pas de fortune personnelle. C'est dans le même esprit d'égalité que l'on admit dans la Garde nationale tous les citoyens, ce qui, à Paris, en quadrupla les effectifs.

4. Le rôle de l'État en matière sociale Cette unanimité ne se retrouve pas sur les questions sociales. Les **républicains modérés** — de beaucoup les plus nombreux — pensent, comme les conservateurs, que les problèmes du travail, dépendant de lois économiques naturelles, doivent être réglés entre patrons et ouvriers, sans intervention de l'État. Les droits politiques qu'ils ont accordés

LES RUES A PARIS EN 1848

La rue, la place publique, voilà où circule la vie de la France en ce moment... C'est le tambour qui bat, ce sont les crieurs qui promènent les journaux, ce sont les enfants qui demandent des lampions, c'est la Mobile qui passe. Et puis ce sont des délégations, des cérémonies, des prêtres, des soldats, des Italiens et des Polonais qui se permettent de chanter dans nos rues la « Marseillaise » de leur pays... Viennent des ouvriers pêle-mêle avec des étudiants délégués de toutes les écoles, des membres de toutes les corporations; la blouse, l'habit militaire, l'habit bourgeois, la veste se confondent; les bras entrelacés proclament la fraternisation... Quels sont ces robustes travailleurs qui s'avancent couronnés de feuillage, la pioche, la bêche ou la cognée au bras en guise de fusil? Ce sont des paveurs, des terrassiers ou des bûcherons. Derrière eux, cinquante autres portent légèrement sur leurs épaules un pin énorme; c'est l'arbre de la liberté, c'est le symbole de la République qui passe!

▲ 3. TÉMOIGNAGE DE G. SAND.

▼ 4. PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.





5. UNE SALLE DE CLUB.

suffiront, selon eux, à assurer une évolution pacifique et progressive vers une société meilleure. Les **républicains socialistes** (Louis Blanc, l'ouvrier Albert) estiment au contraire que c'est à l'État de prendre la direction de la vie économique et sociale, et que la question du chômage doit recevoir une solution immédiate. Appuyés par les démonstrations massives des ouvriers, ils amènent le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures lourdes de conséquences. Dès le matin du 25 février — il est symbolique que ce soit sa première décision —, il proclame le principe du *droit au travail* : « Le gouvernement provisoire s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens. » Le 26 il crée, pour employer les dizaines de milliers de chômeurs qui se trouvent dans Paris, des *ateliers nationaux*. Puis c'est la nomination d'une « Commission du gouvernement pour les travailleurs », présidée par Louis Blanc, et la fixation de la journée de travail à 10 heures dans la capitale et à 11 heures en province.

5. La crise financière Ces mesures exigent des crédits supplémentaires, au moment où les difficultés économiques — qui avaient été une des causes de la révolution — vont en s'aggravant. Le mouvement des affaires est paralysé, les fabriques s'arrêtent de travailler, les banques et les caisses d'épargne sont assaillies de demandes de retrait, les capitaux se cachent ou se réfugient à l'étranger, la rente 5 % tombe de 116 à 50 francs. Le ministre des Finances Garnier-Pagès doit établir, pour la première fois depuis la création du franc, le cours forcé des billets, ce qui rappelle le souvenir des assignats. Bien plus, il augmente les impôts directs de *45 centimes par franc*, c'est-à-dire de 45 %. Les propriétaires terriens en sont les principales victimes, car, dans une France comptant 76 % de ruraux, la contribution foncière est alors la plus lourde de toutes.

Le suffrage universel dit à tous, et je ne connais pas de plus admirable formule de la paix publique : « Soyez tranquilles, vous êtes souverains... » Méditez ceci, en effet : Il y a dans l'année un jour où celui qui vous obéit se voit votre pareil, où celui qui vous sert se voit votre égal... et où le plus petit fait équilibre au plus grand. Il y a un jour dans l'année où le gagne-pain, le journalier, le manoeuvre... prend dans sa main durcie par le travail les ministres, les représentants, le Président de la République, et dit : la puissance, c'est moi!... Quel accroissement de dignité pour l'individu, et par conséquent de moralité! Quelle satisfaction et par conséquent quel apaisement!... C'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute..., le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage.

6. DISCOURS DE V. HUGO
A LA LÉGISLATIVE (1849).

Le département de la Manche est peuplé presque uniquement d'agriculteurs. Quand ils entendirent parler du désordre qui régnait dans Paris, des impôts nouveaux qu'on allait établir, de la guerre générale qui était à craindre; lorsqu'ils virent le commerce qui s'arrêtait et l'argent qui semblait s'enfoncer sous la terre et que, surtout, ils apprirent qu'on attaquait le principe de la propriété, ils s'aperçurent bien qu'il s'agissait d'autre chose que de Louis-Philippe. La peur, qui s'était d'abord arrêtée dans le haut de la société, descendit alors jusque dans le fond de la classe populaire, et une terreur universelle s'empara de tout le pays... Tous les propriétaires, quels que fussent leur origine, leurs antécédents, leur éducation, leurs biens, s'étaient rapprochés les uns des autres et ne semblaient former qu'une seule classe. La propriété, chez tous ceux qui en jouissaient, était devenue une sorte de fraternité... Comme la Révolution française avait répandu la possession du sol à l'infini, la population tout entière semblait faire partie de cette vaste famille...

7. L'ATMOSPHÈRE POLITIQUE DANS LES CAMPAGNES,
DÉCRITE PAR A. DE TOCQUEVILLE.

II. LES DIVISIONS ET LE RECU DES RÉPUBLICAINS PENDANT LA CONSTITUANTE

Les républicains modérés veulent que la légalité du régime ne puisse pas être contestée : aussi fixent-ils d'abord au 9 avril la date des élections à l'Assemblée Constituante. Les socialistes, qui ne s'appuient guère que sur les ouvriers des grandes villes, cherchent à gagner du temps. Blanqui en donne les raisons le 14 mars : « Dans les campagnes, toutes les influences sont aux mains des curés et des aristocrates... Le peuple ne sait pas; il faut qu'il sache. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un mois. Lorsque la contre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans, est-ce donc trop d'accorder une année peut-être à la liberté? » La manifestation ouvrière du 17 mars obtient seulement que les élections soient reportées au 23 avril. Celle du 16 avril aboutit à un échec complet et les socialistes perdent par là toute chance de faire triompher leurs vues. Les autres tendances de l'opinion publique, qui les rendent responsables des mesures impopulaires et s'effraient de leurs projets de réformes sociales, s'unissent contre eux [107 7].

Le **scrutin du 23 avril 1848** confirme l'influence des notables locaux, devenus des « républicains du lendemain ». Sous le nom de « conservateurs », ils forment des listes communes avec les républicains modérés. Sur un total de 880 députés, la majorité appartient à un bloc de 350 républicains modérés et 300 « conservateurs », encadré à droite par 130 royalistes légitimistes et catholiques, à gauche par 100 socialistes.

Cette Assemblée se réunit le 4 mai et, à la place du Gouvernement provisoire, désigne une *Commission exécutive* de cinq membres, parmi lesquels Arago, Garnier-Pagès et Marie obtiennent le plus de voix, devant Lamartine dont les aspirations humanitaires inquiètent et Ledru-Rollin qui avait paru un moment favoriser les socialistes.

LES ATELIERS NATIONAUX

Les Ateliers sociaux tels que je les avais proposés devaient réunir, chacun, des ouvriers appartenant tous à la même profession. Les Ateliers nationaux tels qu'ils furent gouvernés par M. Marie montrèrent, entassés pêle-mêle, les ouvriers de toute profession, lesquels, chose insensée! furent soumis au même genre de travail. Dans les Ateliers sociaux, les ouvriers devaient travailler à l'aide de la commandite de l'État, mais pour leur propre compte. Dans les Ateliers nationaux, l'État n'intervint que comme entrepreneur, les ouvriers ne figurèrent que comme salariés. Or comme il s'agissait ici d'un labeur stérile, dérisoire, auquel la plupart se trouvaient nécessairement inhabiles, l'action de l'État, c'était le gaspillage des finances; la rétribution, c'était une prime à la paresse (Louis Blanc).

Le peuple de France... demande à gagner bravement et noblement sa vie, et non pas à être subventionné pour ne rien faire... Les ouvriers qui demandaient à vivre en travaillant se seraient révoltés avec indignation si on leur avait parlé d'aumône... Ce n'est qu'à regret, parce que la faim les presse, qu'ils s'en vont retourner la terre du Champ-de-Mars, comme ils iraient battre l'eau de la rivière... On pourrait croire que les Ateliers nationaux du Champ-de-Mars ont été établis pour tourner en ridicule le droit au travail (F. Vidal).



8. LES DOLEANCES DES SOCIALISTES.

9. LES ATELIERS NATIONAUX

2. La question des ateliers nationaux

Cette majorité de modérés tint à prouver au pays son autorité sur le peuple de Paris et sa volonté de maintenir l'ordre public. Elle décida de s'en prendre aux ateliers nationaux dont l'impopularité était générale. Les conservateurs y dénonçaient une application des doctrines socialistes; les socialistes, une caricature des idées que Louis Blanc avait exposées en 1840 dans *l'Organisation du Travail* [10] 8-9. De fait, le ministre des Travaux publics du Gouvernement provisoire, Marie avait ouvert de simples ateliers de charité, où les chômeurs — souvent des artisans qualifiés — étaient employés dans les rues de Paris à des travaux d'utilité très discutable. L'afflux des provinciaux porta leur nombre, en juin, à 118 000. Ils étaient organisés de façon toute militaire (escouades, brigades, compagnies) et parfois munis d'armes. Ils recevaient 2 francs par jour (le salaire moyen d'un ouvrier non parisien) et, de plus en plus souvent, un « salaire d'inactivité » de 1 franc, véritable allocation de chômage. Ils en souffraient, pour la plupart, comme d'une humiliation et formaient une masse aigrie, accessible à toutes les formes de propagande.

Le public ne cessait d'ironiser sur ces « râteliers nationaux » et blâmait ce gaspillage. Les modérés redoutaient la menace politique que représentaient ces « clubs du désespoir ». Le 15 mai, un certain nombre d'ouvriers participèrent à une émeute qui avait pour but d'obtenir l'intervention de la France en faveur de la Pologne et dont l'échec entraîna l'arrestation des principaux chefs de Clubs (Barbès, Blanqui). Dès le lendemain, par réaction, la Commission du gouvernement pour les travailleurs fut supprimée. Le député royaliste de Falloux, chargé de présenter un rapport sur les ateliers nationaux, blâma cette forme de « grève permanente et organisée à 170 000 francs par jour ».



AU CHAMP-DE-MARS.

LES JOURNÉES DE JUIN

Me voici enfin arrivé à cette insurrection de Juin, la plus grande et la plus singulière qu'il y ait eu dans notre histoire et peut-être dans aucune autre : la plus grande, car pendant quatre jours plus de cent mille hommes y furent engagés; la plus singulière, car les insurgés y combattirent sans cri de guerre, sans chefs, sans drapeaux et pourtant avec un ensemble merveilleux et une expérience militaire qui étonna les plus vieux officiers.

Ce qui la distingua encore parmi tous les événements de ce genre qui se sont succédé depuis soixante ans parmi nous, c'est qu'elle n'eut pas pour but de changer la forme du gouvernement, mais d'altérer l'ordre de la société. Elle ne fut pas, à vrai dire, une lutte politique (dans le sens que nous avons donné jusque-là à ce mot) mais un combat de classe... Cette insurrection formidable ne fut pas l'entreprise d'un certain nombre de conspirateurs, mais le soulèvement de toute une population contre une autre. Les femmes y prirent autant de part que les hommes... et, quand on dut enfin se rendre, elles furent les dernières à s'y résoudre.

10. L'ESPRIT DE L'INSURRECTION,
ANALYSÉ PAR A. DE TOCQUEVILLE.

◆ Le 21 juin, la Commission exécutive ordonna aux ouvriers des ateliers nationaux âgés de plus de 25 ans de se tenir prêts à partir en province pour des travaux d'aménagement rural (assécher les marais de Sologne). Les autres avaient le choix entre l'enrôlement dans l'armée d'Afrique et la radiation. Cette dissolution de fait provoqua un soulèvement dont l'étendue surprit ceux-là même qui s'attendaient à des troubles. Aux côtés d'ouvriers visés par cette décision se rangèrent des artisans, des boutiquiers, des travailleurs des ateliers ferroviaires de la banlieue, qui voyaient s'écrouler leurs rêves d'une transformation de la société par la République. L'insurrection était donc, avant tout, **de caractère social** [10] 10].

◆ Le 22 juin, l'agitation se développa peu à peu dans les quartiers populaires de Paris, à l'est de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Denis et, dans la matinée du 23, ils se couvrirent de barricades. La Commission exécutive remit les pleins pouvoirs au ministre de la Guerre, le général **Cavaignac**, précédemment gouverneur de l'Algérie. Tenant compte des enseignements de juillet 1830 et de février 1848, il groupa sans hâte des forces importantes qui disposaient de nombreux canons et ne risquaient pas d'être morcelées dans les combats de rues : « Je suis chargé d'écraser l'ennemi et j'agirai contre lui par masses, comme à la guerre ». Aux 30 000 hommes de la garnison, il pouvait ajouter la garde mobile, la garde nationale des quartiers aisés, les renforts qui, avertis par télégraphe, affluaient de province en utilisant les chemins de fer. « Nous laissons, disait son adjoint le général Lamoricière, les insurgés se répandre dans les quartiers que nous ne pouvons leur disputer et nous irons ensuite les y détruire. Ils ne nous échapperont pas, cette fois. »

21.06 1848

◆ Le 24, son plan commença à être exécuté [10 11] : pendant qu'une division se maintenait au centre autour de l'Hôtel de Ville, une autre progressait par la rive droite (quartier du Temple), une troisième par la rive gauche (quartier du Panthéon). Le 25, le combat fit rage dans le faubourg Saint-Antoine, où l'archevêque de Paris, Mgr Affre, fut tué d'une balle perdue en essayant de s'interposer.

◆ Le 26, Cavaignac put annoncer : « Le faubourg Saint-Antoine, dernier point de la résistance, est pris. Les insurgés sont réduits. » Le nombre des morts dépassa sans doute 5 000, dont les quatre cinquièmes du côté des émeutiers. Plus de 4 000 prisonniers furent transportés en Algérie. Les ateliers nationaux furent officiellement dissous et le principe du droit au travail bientôt abandonné. Le rôle politique du Paris révolutionnaire était anéanti. Dans tout le pays, pour plus de vingt ans, les populations ouvrières vont devenir étrangères à toute propagande, à toute foi républicaines.

Pendant six mois, Cavaignac, devenu Président du Conseil, gouverna de façon autoritaire. L'Assemblée vota toute une série de lois nouvelles restreignant les libertés accordées après la révolution de février et annulant la diminution de la journée de travail.

4. La Constitution de 1848 Sous l'impression de ces événements, l'Assemblée se remit à la rédaction de la Constitution, dont elle vota le texte le 4 novembre. Elle chercha surtout à **équilibrer l'autorité et la liberté**, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le pouvoir législatif était confié à une seule Chambre, l'*Assemblée Législative*, dont les 750 députés étaient élus pour trois ans au suffrage universel. Le pouvoir exécutif appartenait pour quatre ans à un *Président de la République*, élu lui aussi au suffrage universel. Doté de pouvoirs étendus, il pouvait choisir ses ministres sans se soumettre aux règles du « régime parlementaire », c'est-à-dire à l'avis de la majorité de l'Assemblée.

La Constituante, qui s'était inspirée de l'exemple des États-Unis, avait jugé peu vraisemblable que le Président puisse viser à la dictature personnelle. Mais les précautions mêmes qu'elle introduisait à cet égard ne faisaient qu'accroître ce risque. Non rééligible immédiatement, le Président pouvait être tenté de se maintenir illégalement. Élu du suffrage universel, il pouvait affirmer qu'il représentait la nation mieux que ne le faisait la majorité parlementaire. Or, en cas de désaccord entre l'Assemblée et lui, **aucune solution légale** n'était prévue. En vain quelques députés républicains avaient signalé les dangers de cette équivoque; emportée par l'éloquence de Lamartine — dont ce fut la dernière intervention importante — la Constituante refusa par près de 500 voix de majorité d'écouter leurs avertissements [10 12].

5. L'élection du Président de la République La désignation du chef de l'État est fixée au 10 décembre 1848. [10 13]. Or les républicains sont plus divisés que jamais : au modéré Cavaignac, s'opposent le « Montagnard » Ledru-Rollin et le socialiste Raspail, sans parler de Lamartine qui n'a pas fait acte de candidature. Les royalistes, eux, forment un *Parti de l'Ordre*, dont le nom même peut rallier tous ceux que la République effraie. Ils jugent habile d'adopter pour candidat le prince Louis-Napoléon Bonaparte qui, aux voix des conservateurs, peut ajouter de nombreux suffrages populaires. Il bénéficie en effet de la persistance du culte napoléonien en France, surtout

CONTROVERSE SUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Êtes-vous bien sûrs que dans cette série de personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que de purs républicains empressés d'en descendre? Êtes-vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer? Et si cet ambitieux est le rejeton d'une des familles qui ont régné en France, s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits, si le commerce languit, si le peuple souffre... Répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République? (J. Grévy).

Alea jacta est! Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence. Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret. Et si le peuple se trompe, s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'Empire... eh bien! tant pis pour le peuple! Ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage (Lamartine).



12. CONTROVERSE SUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

13. LA COURSE A

dans les campagnes. De plus, nombreux sont les ouvriers qui, déçus par la République, sont prêts à voter pour lui, car ils ont entendu dire qu'il s'intéresse à leur condition. Les royalistes espèrent se servir de son nom, quitte à l'écarter ensuite pour restaurer la monarchie; avec Thiers, leur stratège politique, ils ont une piètre opinion de ce « soliveau », de ce « butor », de ce « dindon qui se croit un aigle », de ce « crétin que l'on mènera ».

Sa campagne électorale, axée sur le thème de la défense de l'ordre dans la liberté, étouffe sans grande peine la voix de ceux qui dénonçaient ses ambitions impériales [p. 338]. Le résultat dépasse les espérances des plus optimistes : il obtient 5 434 000 suffrages (les trois quarts des votants), devançant très largement Cavaignac (1 448 000 voix), Ledru-Rollin (370 000), Raspail (37 000), Lamartine (18 000). Dans six départements seulement il n'a pas la majorité absolue des votants. Le 20 décembre, il prête serment de fidélité à la République et à la Constitution, et il s'installe au palais de l'Élysée.

III. LE PRINCE-PRÉSIDENT ET LA LÉGISLATIVE : LA MARCHÉ VERS LE POUVOIR PERSONNEL (1849-1851)

1. La nouvelle Assemblée Pour élire la Législative, le Parti de l'Ordre dispose d'une solide organisation qui mène la campagne à la fois contre les dirigeants de la République modérée, et contre les socialistes, les « rouges », les « partageux ». Il distribue partout ses brochures de propagande, souvent signées de noms illustres, comme les *Veillées d'une chaumière de la Vendée*, dues au maréchal Bugeaud. De leur côté, les républicains avancés se regroupent, derrière Ledru-Rollin, en « Montagnards » ou « démocrates-socialistes ».

Le **scrutin du 13 mai 1849** marque le triomphe du Parti de l'Ordre, où, sous la conduite des anciens chefs monarchistes, les « Burgraves », se retrouvent les « conservateurs » de la Constituante et les royalistes déclarés. Ils ont près de



LA PRÉSIDENTE.

A la profondeur où la société s'est sentie ébranlée, elle ne peut recouvrer sa sécurité qu'en voyant grandir autour d'elle des générations qui la rassurent... Le gouvernement n'aurait plus le droit de se proclamer le ministère de l'ordre moral, s'il ne sentait pas qu'entre toutes ses obligations, l'éducation du peuple tient incontestablement le premier rang (Falloux, 4 janvier 1849).

Pour que la religion communique à l'éducation sa puissance, il faut que tout y concoure à la fois, et l'enseignement et le maître. C'est le but que nous avons tâché d'atteindre... en confiant au curé ou au pasteur la surveillance morale de l'école primaire. (Exposé des motifs, 18 juin 1849).

Les prêtres ayant charge d'âmes représentent à la fois l'ordre moral, l'ordre politique et l'ordre matériel... Il y a en France deux armées en présence. Elles sont chacune de 30 à 40 000 hommes. C'est l'armée des instituteurs et l'armée des curés... Celle-ci fonctionne admirablement dans sa mission sociale... et je demande à tout habitant éclairé des campagnes si elle n'est pas le boulevard, la sauvegarde de la société dans notre pays? (Montalembert, 17 janvier 1850).

14. LES PROMOTEURS DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT EXPOSENT SES BUTS GÉNÉRAUX.

500 élus. Les Montagnards sont 180. Les républicains modérés, complètement discrédités, à peine 75 : l'échec de Lamartine prend une valeur de symbole. Aussitôt les vainqueurs mettent l'accent sur les « progrès effrayants » de la gauche et ils exigent du Président une politique de fermeté.

Pendant un peu plus d'un an, Louis-Napoléon appuie la politique anti-républicaine du Parti de l'Ordre, dont il dépend de manière étroite et auquel il a fait, pour être élu, de nombreuses promesses. C'est d'ailleurs un moyen, pour lui, de renforcer l'autorité et les pouvoirs du gouvernement. Il peut aussi invoquer le danger, toujours présent, des insurrections. Le 13 juin 1849, une nouvelle « journée » parisienne est organisée par les Montagnards en faveur de la République romaine. Mais Ledru-Rollin doit s'enfuir en Angleterre et une proclamation du Prince-Président annonce les mesures de répression : « Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent ».

Le Parti de l'Ordre accorde une grande importance à la **réforme de l'enseignement**, que Louis-Napoléon lui avait promise. Préparée par le *comte de Falloux*, ministre de l'Instruction publique, elle est réalisée par la loi du 15 mars 1850, qui porte son nom, bien qu'à cette date il ait quitté le gouvernement. Comme les autres artisans de cette réforme (Thiers, Montalembert, Mgr Dupanloup), il veut renforcer dans le domaine de l'enseignement l'action du clergé comme élément d'ordre « moral, politique et matériel » [14]. Le monopole de l'Université, instauré par Napoléon I^{er}, prend fin : la loi proclame la *liberté de l'enseignement primaire et secondaire*, et tout particulier peut ouvrir une école, à condition d'être titulaire du brevet ou du baccalauréat. Les membres du clergé sont dispensés de cette obligation. L'enseignement public est contrôlé par les autorités administratives et ecclésiastiques, qui ont un rôle prépondérant dans les conseils universitaires (Conseil supérieur de l'Instruction publique; Conseils académiques dans les départements). Les instituteurs publics sont

2. L'accord du Président et de l'Assemblée (1849-1850)

LA LOI ELECTORALE DU 31 MAI 1850

Nous avons exclu... cette classe d'hommes dont on ne peut saisir le domicile nulle part... Il faut tout faire pour le pauvre..., excepté cependant de lui donner à décider les grandes questions où s'agitent le sort et l'avenir du pays... Mais ces hommes que nous avons exclus, sont-ce les pauvres? Non, ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond... Ce sont ces hommes qui forment, non pas le fond mais la partie dangereuse des grandes populations agglomérées... Les vrais républicains redoutent la multitude, la vile multitude qui a perdu toutes les républiques (24 mai 1850).



IMPRÉVUS APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE DIT DES BORDOIS.
— Parisien unan. France - Président. (voir en page 107) — 1850 1851
— Parisien unan. France - Président.

15. THIERS APPROUVE LA LIMITATION DU DROIT DE VOTE.

16. LES EFFETS IMPRÉVUS DE LA LOI ÉLECTORALE.

nommés par les préfets; les écoles communales, placées sous la surveillance du maire et du curé. Des subventions peuvent être accordées aux établissements privés. En quelques années, ceux-ci connaissent un développement considérable : action des Frères des écoles chrétiennes sur le plan communal, des Jésuites dans l'enseignement secondaire.

Le Parti de l'Ordre exige aussi une *limitation du droit de vote*. « Il faut, s'écrie Montalembert, recommencer l'expédition de Rome à l'intérieur. » La loi du 31 mai 1850 [15-16], écarte des urnes les condamnés politiques et tous ceux — nombreux à une époque où la main-d'œuvre avait une grande mobilité — qui ne peuvent justifier de trois ans de domicile dans le même canton : en tout 30 pour 100 du corps électoral en moyenne (jusqu'à 50 pour 100 dans les grandes villes). En même temps, le fonctionnement des Clubs est entravé, les journaux sont accablés d'impôts et de procès cependant que les arbres de la Liberté, accusés de gêner la circulation, disparaissent des rues de Paris [17].

3. Le conflit entre le Président et l'Assemblée (1850-1851)

Louis-Napoléon tout en s'associant aux mesures de répression, ne voulait pas en endosser l'impopularité et il saisissait toutes les occasions pour **déconsidérer l'Assemblée** et les « bavardages parlementaires ». De leur côté, les royalistes ont maintenant compris l'erreur qu'ils ont faite sur la personnalité et les buts de leur candidat de 1848. Mais leurs divisions les affaiblissent : après la mort de Louis-Philippe (août 1850), légitimistes et orléanistes essaient en vain de se mettre d'accord.

Le Prince-Président utilise cette situation en dirigeant sa manœuvre politique avec des méthodes variées, mais sans perdre de vue la date de mai 1852 fixée pour l'élection simultanée d'une nouvelle Assemblée et d'un autre Président. Pour se rallier la clientèle du Parti de l'Ordre, il lui fait redouter les troubles révolutionnaires que doit apporter, selon ses porte-parole, la « fatale année 1852 » : lui seul pourra être « le généralissime de l'armée de l'ordre » [18]. Sur le plan économique, si la crise a pris fin, le relèvement est très lent; Louis-Napoléon s'efforce de persuader les milieux d'affaires que lui seul



17. L'ARRACHAGE D'UN ARBRE
DE LA LIBERTÉ.

LA PROPAGANDE BONAPARTISTE EN 1851

J'annonce la Jacquerie! Pas un arbre, pas un buisson qui ne cache un ennemi préparé au grand combat social. Les prolétaires sont prêts, embusqués jusque dans le dernier village, la haine et l'envie dans le cœur; ils vont déborder sur la société, égorger les riches, les bourgeois, tous ceux qui possèdent quelque chose, promener la torche partout, piller les propriétaires, écraser les petits enfants sur la pierre, replonger le monde dans la barbarie et le chaos... Le canon seul peut régler les questions de notre siècle, et il les réglera, dût-il arriver de Russie. Bientôt surgira le chef, pour apaiser ce tumulte immense... Il vaut mieux voir le peuple se battre pour César que pour les Ateliers nationaux.

18. « LE SPECTRE ROUGE DE 1852 ».
(Brochure de Romieu).

pourra entreprendre la modernisation de l'outillage, développer les banques, les chemins de fer. Cela ne l'empêche pas de se tourner aussi vers les ouvriers et, dans ses discours, d'insister sur son désir de réformes sociales et sur les obstacles auxquels il se heurte. Ainsi à Dijon, en juin 1851 : « J'ai toujours été secondé par l'Assemblée quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, elle m'a refusé son concours ». Il sait enfin qu'il peut compter sur l'armée. L'opposant le plus dangereux, le général royaliste Changarnier, il l'a privé en janvier 1851 de son commandement de l'armée de Paris et de la Garde nationale.

Essayant d'abord les voies légales, il réclame, en juillet 1851, la suppression de la disposition constitutionnelle qui lui interdit de se représenter en 1852. Sur 724 votants, 446 le suivent, contre 278; mais sa demande est repoussée, car la majorité des trois quarts était nécessaire. Il prépare alors le coup d'État, avec ses amis du « parti de l'Élysée » : son demi-frère Morny (qui prendra au moment voulu le ministère de l'Intérieur), le général de Saint-Arnaud qui est ministre de la Guerre, le général Magnan commandant de l'armée de Paris, Maupas préfet de police, et Persigny le fidèle agent de recrutement, qui a pour devise : « La bourse dans une main, la cravache dans l'autre. » L'Assemblée refuse en novembre, à sept voix de majorité, d'abolir la loi électorale du 31 mai 1850, ce qui renforce chez les ouvriers le courant anti-parlementaire et le prestige du Président.

Une date bénéfique est choisie : l'anniversaire du Sacre, d'Austerlitz. Dans la nuit du 1^{er} au 2, après avoir paru à la réception de l'Élysée, Louis-Napoléon réunit ses amis et ouvre le dossier « Rubicon ». Des affiches annoncent aux Parisiens, le lendemain matin, la **dissolution de l'Assemblée** et l'annulation de la loi électorale du 31 mai 1850. Un certain nombre d'opposants éventuels sont arrêtés, civils ou militaires, républicains ou royalistes : Cavaignac, Changarnier, Lamoricière, Thiers.

4. Le coup d'État du 2 décembre 1851

Les choses se passent aussi bien qu'on le peut souhaiter... Le peuple a l'air parfaitement satisfait, il est bonapartiste et républicain... Les députés furent conduits entre deux files de soldats depuis la mairie jusqu'à la caserne du quai d'Orsay et — je le sais par l'un d'eux — insultés par le peuple sur leur passage... Vous ne pouvez imaginer combien l'armée est enthousiaste (le 3 décembre, à 9 heures).

Il n'y a pas d'agitation politique sur aucun point de territoire, mais de multiples mouvements socialistes et communistes dans plusieurs départements... Un soulèvement général de cette nature devait avoir lieu en France; l'armée n'aurait pas suffi à en venir à bout. Tout le monde admet — même ceux qui boudent — que le coup d'État a sauvé le pays (10 décembre). Dieu fasse que le Président ait 7 millions de voix (14 décembre).

19. LES RÉPERCUSSIONS, VUES PAR LE COMTE DE FLAHAUT, PÈRE DE MORNAY.

Un essai de *résistance légale* est tenté par 200 à 300 députés monarchistes. Réunis à la mairie du X^e arrondissement (le VII^e actuel), ils proclament la déchéance de Louis-Napoléon en vertu de l'article 68 de la Constitution (« Tout mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée nationale... est un crime de haute trahison. Par ce seul fait, le Président est déchu de ses fonctions »). Mais ils sont rapidement dispersés et emprisonnés [19]. « Il était évident que le vent de l'émeute ne soufflait pas », constate V. Hugo à qui un artisan déclare : « Le suffrage universel est rétabli; c'est bien. La majorité réactionnaire a été chassée; à merveille. Thiers est arrêté; parfait. Changarnier est empoigné; bravo ».

Pourtant, le 3, les républicains commencent à élever *quelques barricades*. Mais le souvenir des journées de juin 1848 est encore trop marqué, et les ouvriers du faubourg Saint-Antoine laissent le député Baudin se faire tuer « pour vingt-cinq francs », le montant de cette indemnité parlementaire si décriée. Seule la petite et moyenne bourgeoisie montre quelque indignation. Louis-Napoléon laisse son mécontentement se développer : elle n'a guère d'armes. Brusquement, au début de l'après-midi du 4, à la limite des boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle, une colonne de troupes ouvre le feu sur la foule qui comprend un grand nombre de promeneurs. Cette **fusillade** fait plusieurs centaines de victimes. Le 5, le calme est revenu.

La nouvelle du coup d'État cause une certaine agitation dans quelques départements du Centre (Nièvre, Allier, Yonne) et du Midi (Basses-Alpes, Drôme, Var) où les idées républicaines et socialistes commençaient à gagner du terrain. En fait, ces troubles sont peu inquiétants, mais Louis-Napoléon en exagère la portée et la violence, pour mieux s'assurer l'adhésion de l'ancien Parti de l'Ordre maintenant disloqué [19]. Ainsi, au point de vue politique, il a joué sur l'anti-parlementarisme des masses; au point de vue social, sur la crainte du « péri rouge ». Le ralliement est presque général, mais c'est plus de la résignation que de l'enthousiasme.

La *répression*, confiée à des tribunaux extraordinaires, est rapide et étendue : près de 10 000 déportations (notamment en Algérie, à Lambessa) et de 3 000 internements; plus de 1 500 proscriptions, visant surtout des républicains comme V. Hugo ou Edgard Quinet. Le **plébiscite** des 21-22 décembre apporte à Louis-Napoléon une approbation massive et la liberté de faire la nouvelle Constitution : 7 439 000 *oui* (2 millions de voix de plus qu'à son élection de décembre 1848), contre 647 000 *non*.